

ACE AVIATION



**États financiers consolidés
intermédiaires non vérifiés et notes y afférentes
Premier trimestre de 2007**



10 mai 2007

État consolidé des résultats

Non vérifié (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007*	31 mars 2006
Produits d'exploitation		
Passages	2 152 \$	2 021 \$
Fret	140	151
Autres	333	312
	2 625	2 484
Charges d'exploitation		
Salaires et charges sociales	698	642
Carburant avions	585	569
Locations avions	104	113
Redevances aéroportuaires et de navigation	243	230
Maintenance, matières et fournitures avions	136	129
Communications et technologie de l'information	76	78
Restauration et fournitures connexes	83	80
Amortissement et désuétude	146	134
Commissions	59	68
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	note 5	9
Autres	515	470
	2 654	2 546
Perte d'exploitation	(29)	(62)
Produits (charges) hors exploitation		
Intérêts créditeurs	33	22
Intérêts débiteurs	(123)	(88)
Intérêts capitalisés	36	9
Bénéfice lié à la participation dans d'Aéroplan	note 2	3
Gain de dilution lié à Jazz	-	220
Gain à la vente d'actifs	note 10	7
Gain relatif aux instruments financiers constatés à la juste valeur	note 6	34
Autres	-	3
	(10)	169
Bénéfice (perte) avant les éléments suivants :	(39)	107
Intérêts minoritaires	(23)	(15)
Gain de change	33	13
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	note 7	(6)
Impôts exigibles	(6)	-
Impôts futurs	(37)	13
Bénéfice (perte) de la période	(72) \$	118 \$
Résultat par action		
Résultat de base	(0,70) \$	1,15 \$
Résultat dilué	(0,70) \$	1,12 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).

Bilan consolidé

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		31 mars 2007*	31 décembre 2006
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 353 \$	1 854 \$
Placements à court terme		1 077	1 324
		2 430	3 178
Liquidités soumises à des restrictions		51	109
Débiteurs		750	729
Rechanges, matières et fournitures		274	307
Charges payées d'avance et autres actifs à court terme		166	127
Impôts sur les bénéfices futurs	note 7	51	584
		3 722	5 034
Immobilisations corporelles		6 262	5 989
Charges reportées		89	116
Actifs incorporels		1 267	1 643
Acomptes et autres actifs		379	323
Impôts sur les bénéfices futurs	note 7	214	336
		11 933 \$	13 441 \$
PASSIF			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer		1 620 \$	1 547 \$
Produits passages perçus d'avance		1 192	832
Part à court terme de l'obligation au titre des milles Aéroplan	note 2	57	58
Part à court terme des produits reportés Aéroplan	note 2	-	799
Part à court terme de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition		357	367
Impôts exigibles	note 7	6	345
		3 232	3 948
Dette à long terme et obligations au titre des contrats de location-acquisition	note 3	3 543	3 759
Actions privilégiées convertibles		166	166
Impôts sur les bénéfices futurs	note 7	136	136
Passif au titre des régimes de retraite et d'avantages complémentaires		1 814	1 876
Obligation au titre des milles Aéroplan	note 2	80	105
Produits reportés Aéroplan	note 2	-	801
Autres passifs à long terme	note 2	648	378
		9 619	11 169
Intérêts minoritaires		671	695
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et autres capitaux propres	note 8	436	742
Surplus d'apport	note 2	456	25
Bénéfices non répartis		748	810
Cumul des autres éléments du résultat étendu	note 1	3	-
		1 643	1 577
		11 933 \$	13 441 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).

État consolidé de la variation des capitaux propres

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestre terminé le 31 mars 2007*	Exercice terminé le 31 décembre 2006	Trimestre terminé le 31 mars 2006
Capital social et autres capitaux propres			
Actions ordinaires au début de la période	2 188 \$	2 231 \$	2 231 \$
Distributions de parts d'Aéroplan et de Jazz	(325)	(59)	(59)
Émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions	19	16	2
Actions ordinaires à la fin de la période	1 882	2 188	2 174
Actions privilégiées convertibles	117	117	117
Obligations convertibles	92	92	92
Ajustement aux capitaux propres au début de la période	(1 655)	(1 693)	(1 693)
Ajustement aux provisions liées à la comptabilité nouveau départ	-	38	-
Ajustement aux capitaux propres à la fin de la période	(1 655)	(1 655)	(1 693)
Total du capital social et autres capitaux propres	436	742	690
Surplus d'apport			
Solde au début de la période	25	19	19
Juste valeur des options sur actions émises aux employés de la Société constatée à titre de charge de rémunération	5	13	1
Juste valeur des options sur actions exercées au capital social	-	(7)	-
Participation négative dans Aéroplan	426	-	-
Total du surplus d'apport	456	25	20
Bénéfices non répartis			
Solde au début de la période	810	402	402
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	10	-	-
Bénéfice net (perte) de la période	(72)	408	118
	748	810	520
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de la période	-	-	-
Incidence cumulative de l'adoption de nouvelles méthodes comptables	(7)	-	-
Autres éléments du résultat étendu	10	-	-
	3	-	-
Total des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu	751	810	520
Total des capitaux propres	1 643 \$	1 577 \$	1 230 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).

État consolidé du résultat étendu

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)		Trimestres terminés les 31 mars 2007*	31 mars 2006
Résultat étendu			
Bénéfice net (perte) de la période		(72) \$	118 \$
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts :			
Variation nette des pertes latentes sur les titres disponibles à la vente	note 6	(4)	-
Variation nette des gains latents sur instruments dérivés liés au carburant en vertu de la comptabilité de couverture	note 6	6	-
Reclassement au bénéfice des pertes réalisées nettes sur des instruments dérivés liés au carburant	note 6	8	-
		10	-
Total du résultat étendu		(62) \$	118 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

**Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).*

État consolidé des flux de trésorerie

Non vérifié (en millions de dollars canadiens)	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007*	31 mars 2006
Flux de trésorerie liés aux activités		
Exploitation		
Bénéfice (perte) de la période	(72) \$	118 \$
Ajustements de rapprochement des flux de trésorerie nets provenant de l'exploitation		
Amortissement et désuétude	146	134
Gain de dilution lié à Jazz	-	(220)
Gain à la vente d'actifs	note 10 (7)	(3)
Gain de change	(33)	4
Impôts sur les bénéfices futurs	37	(15)
Capitalisation des régimes d'avantages sociaux supérieure à la charge constatée	(69)	(22)
Diminution (augmentation) des débiteurs	(18)	(16)
Diminution (augmentation) des rechanges, matières et fournitures	34	60
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	105	104
Augmentation (diminution) des produits passages perçus d'avance, déduction faite des liquidités soumises à des restrictions	234	218
Diminution de l'obligation au titre des milles Aéroplan	(25)	(31)
Augmentation (diminution) des produits reportés d'Aéroplan	(2)	17
Versements au titre des locations avions inférieurs (supérieurs) aux frais de location	(7)	(5)
Variation latente de la juste valeur des dérivés pour la période	note 6 (40)	10
Intérêts capitalisés	(36)	(9)
Autres	36	20
	283	364
Financement		
Émission d'actions ordinaires	19	2
Émission de parts de Jazz	-	218
Emprunts liés aux appareils	note 3 112	124
Emprunts au titre de la facilité de crédit de Jazz	-	113
Réduction de la dette à long terme et des obligations au titre des contrats de location-acquisition	(78)	(88)
Réduction des intérêts minoritaires	note 3 (36)	-
Distributions versées à des intérêts minoritaires	(17)	(15)
Autres	(1)	-
	(1)	354
Investissement		
Placements à court terme	(155)	(159)
Acquisition d'Aeroman, déduction faite de la trésorerie	note 11 (53)	-
Produit de la vente de parts de Jazz	-	14
Nouvelles immobilisations corporelles	(401)	(280)
Produit de la vente d'actifs	note 10 45	-
Déconsolidation de la trésorerie d'Aéroplan	note 2 (231)	-
Espèces en garantie de lettres de crédit	12	(4)
	(783)	(429)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(501)	289
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 854	1 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 353 \$	1 854 \$
Paiements d'intérêts en espèces	60 \$	63 \$
Paiements d'impôts en espèces	6 \$	- \$

Ne sont pas compris dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie 1 077 \$ de placements à court terme au 31 mars 2007 (775 \$ au 31 mars 2006). Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).

Période terminée le 31 mars 2007
(monnaie en millions de dollars canadiens)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET MÉTHODES COMPTABLES

Gestion ACE Aviation Inc. (« ACE »), constituée en société le 29 juin 2004, est une société de portefeuille chapeautant plusieurs sociétés du secteur du transport aérien. Aux fins des présentes notes afférentes aux états financiers consolidés, « Société » fait référence, selon le contexte, à ACE et à ses filiales collectivement, à ACE et à l'une ou plusieurs de ses filiales, à une ou à plusieurs des filiales d'ACE, ou à ACE à proprement parler.

ACE exerce ses activités dans quatre secteurs isolables : Services Air Canada, Aéroplan Société en commandite (« Aéroplan ») jusqu'au 14 mars 2007 (il convient de se reporter à la rubrique ci-dessous *Comptabilisation de la participation dans Aéroplan*), Jazz Air SEC (« Jazz ») et Société en commandite ACTS (« ACTS »).

Au 31 mars 2007, ACE détenait ce qui suit :

- une participation directe de 75,0 % dans Air Canada, principale entité comprise dans le secteur des Services Air Canada;
- une participation indirecte de 40,1 % dans Aéroplan grâce à ses parts du Fonds de revenu Aéroplan;
- une participation indirecte de 58,8 % dans Jazz Air SEC grâce à ses parts du Fonds de revenu Jazz;
- une propriété exclusive dans ACTS. Il convient de se reporter à la note 11 concernant l'acquisition par ACTS au cours du premier trimestre de 2007. La contrepartie de cette acquisition comprenait l'octroi d'un droit de recevoir une participation directe dans ACTS; on s'attend à ce qu'elle représente moins de 7 % de la participation totale en capital.

Les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de la Société ont été dressés conformément aux méthodes comptables énoncées à la note 2 des états financiers consolidés annuels de 2006 de la Société, exception faite des modifications des méthodes comptables décrites ci-dessous à la rubrique *Modifications des méthodes comptables*.

Conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »), ces états financiers intermédiaires ne comprennent pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels de 2006 d'ACE. La direction est d'avis que ces états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation fidèle des résultats des périodes intermédiaires présentées.

La demande de services observée au sein des secteurs de la Société varie tout au long de l'année civile. Les secteurs des Services Air Canada et de Jazz connaissent généralement une hausse de la demande aux deuxième et troisième trimestres en raison d'un nombre plus élevé de voyageurs d'agrément qui privilégient les mois du printemps et de l'été pour leurs déplacements. La structure de coûts de ces deux secteurs comporte des coûts fixes substantiels qui ne varient pas en fonction de la demande passagers ni des coefficients d'occupation. Les premier et deuxième trimestres du secteur d'Aéroplan ont été marqués par l'intensification d'échange de milles des membres contre des certificats de prime. Le secteur d'ACTS a enregistré un ralentissement au troisième trimestre en raison des déplacements élevés pendant les mois d'été, ce qui a dissuadé les transporteurs de programmer l'entretien et la maintenance des appareils pendant cette période de pointe.

COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Par suite de la distribution spéciale des parts du Fonds de revenu Aéroplan le 14 mars 2007 et de la conversion des parts restantes d'ACE dans Aéroplan SEC en parts du Fonds de revenu Aéroplan, les résultats de la Société qui figurent dans les présents états financiers consolidés intermédiaires tiennent compte de la consolidation des activités d'Aéroplan jusqu'à la date de distribution, et après cette date, la participation d'ACE dans Aéroplan est comptabilisée à la valeur de consolidation (note 2).

MODIFICATIONS DES MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2007, la Société a adopté les normes comptables énoncées dans le *Manuel de l'ICCA* aux chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*, 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*, 3865, *Couvertures*, 1530, *Résultat étendu*, 3251, *Capitaux propres*, ainsi qu'à l'abrégé des délibérations 164 du Comité sur les problèmes nouveaux, *Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés* (« CPN-164 »).

Instruments financiers

Le chapitre 3855 établit les normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. Conformément à ces normes, les actifs et les passifs financiers, y compris les dérivés, doivent être comptabilisés dans le bilan consolidé lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier ou du contrat dérivé non financier. De plus, cette norme prévoit que tous les instruments financiers seront évalués à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés. L'évaluation au cours des périodes subséquentes sera fonction des catégories d'instruments financiers, c.-à-d. selon si ces derniers sont détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, des prêts et créances ou d'autres passifs financiers. La catégorie « détenu à des fins de transaction » s'applique lorsque l'entité « effectue des opérations » au titre d'un instrument financier ou subsidiairement, la norme permet que tout instrument financier soit irrévocablement désigné comme détenu à des fins de transaction. La catégorie « détenu jusqu'à échéance » s'applique seulement si des conditions spécifiques sont remplies à l'égard de l'actif et si l'entité a la capacité et l'intention de conserver l'actif jusqu'à échéance. Un actif peut être classé comme disponible à la vente lorsqu'il n'a pas été classé comme détenu à des fins de transaction ou jusqu'à son échéance. Les coûts de transaction sont portés aux dépenses engagées au titre des instruments financiers classés ou désignés comme détenus à des fins de transaction. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont capitalisés à leur comptabilisation initiale.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées au titre des produits hors exploitation. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les pertes et gains latents s'y rattachant, y compris les variations du cours du change, sont constatés au titre des autres éléments du résultat étendu tel qu'il est décrit ci-dessous. Des placements dans des instruments de capitaux propres classés comme disponibles à la vente qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif doivent être évalués au coût.

Les instruments dérivés sont inscrits au bilan consolidé à la juste valeur, y compris les dérivés incorporés dans des contrats financiers ou non financiers. Les variations de la juste valeur de ces instruments dérivés sont constatées au titre des produits (charges) hors exploitation à l'exception des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie, dont il est davantage question ci-après.

En ce qui concerne les instruments financiers évalués au coût après amortissement, le montant net des coûts de transaction ou des frais, primes ou escomptes reçus ou engagés y afférents est comptabilisé, à la date d'entrée en vigueur, au titre de la juste valeur de l'instrument financier. Les intérêts débiteurs sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur initiale de l'obligation liée à la garantie est constatée pour toutes les garanties données qui répondent à la définition de garantie en vertu de la note d'orientation concernant les *Informations à fournir sur les garanties* (« NOC-14 »). Conformément à la politique de la Société, la juste valeur de la garantie financière ne fera pas l'objet d'une réévaluation, sauf si la garantie peut être considérée à titre de dérivé.

La Société a formé les catégories suivantes :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur pendant la période est constatée à titre de bénéfice net.
- Les débiteurs sont classés comme des prêts et des créances et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- Les créditeurs, facilités de crédit et prêts bancaires sont classés comme d'autres passifs financiers et ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Le placement, par ACE, en titres de capitaux propres de US Airways Group, Inc. est classé en tant que titres disponibles à la vente, et les variations latentes de la juste valeur pour la période sont prises en compte dans les autres éléments du résultat étendu.

Le chapitre 3861 établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers, et précise quelles sont les informations à fournir à leur sujet. L'objet de ce chapitre est d'aider les utilisateurs des états financiers à mieux comprendre l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière, à la performance et aux flux de trésorerie de l'entité.

Couvertures

Le chapitre 3865 précise le critère permettant l'application de la comptabilité de couverture. La comptabilité de couverture est abandonnée prospectivement si la couverture n'est plus efficace, si le dérivé est résilié ou vendu, ou encore au moment de la vente ou de la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Air Canada a désigné les dérivés servant à des opérations de couverture sur le carburant comme des couvertures de flux de trésorerie. Dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est constatée au titre des autres éléments du résultat étendu alors que la partie inefficace est portée aux produits hors exploitation. À l'échéance des dérivés liés au carburant, la partie efficace des gains et des pertes auparavant inscrite dans le cumul des autres éléments du résultat étendu est portée à la charge de carburant. Jazz a également désigné ses swaps de taux d'intérêt comme des couvertures de flux de trésorerie.

À l'abandon de la comptabilité de couverture, les montants précédemment constatés au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les produits (charges) hors exploitation pour les périodes où la variabilité des flux de trésorerie de l'élément couvert a une incidence sur le bénéfice net. Les gains et les pertes réalisés sur les éléments du dérivé de couverture sont reclassés au titre des produits (charges) hors exploitation dès la vente ou la résiliation anticipée de l'élément couvert.

Résultat étendu

Le chapitre 1530 présente la notion de résultat étendu, qui est constitué du bénéfice net et des autres éléments du résultat étendu. Les autres éléments du résultat étendu comprennent les variations des capitaux propres au cours d'une période découlant d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires qui sont portés au résultat étendu, mais exclus du bénéfice net. Les variations de la juste valeur de la partie efficace d'un instrument de couverture de flux de trésorerie au cours d'une période sont inscrites au titre des autres éléments du résultat étendu. Ces états financiers consolidés intermédiaires comprennent l'état consolidé du résultat étendu pour le premier trimestre de 2007; les effets ayant une incidence sur les autres éléments du résultat étendu sont inscrits prospectivement depuis le 1^{er} janvier 2007, y compris les ajustements de transition indiqués ci-dessous. Le cumul des variations des autres éléments du résultat étendu est compris dans le cumul des autres éléments du résultat étendu, lequel constitue une nouvelle catégorie présentée dans les capitaux propres au bilan consolidé. Les montants présentés aux postes autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu sont après impôts.

Capitaux propres

Le chapitre 3251 définit les normes pour la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres au cours de la période considérée.

Incidence de l'adoption des méthodes

Conformément aux dispositions transitoires des normes, les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités en fonction de ces nouvelles normes.

Les ajustements de transition attribuables à la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des actifs financiers classés comme disponibles à la vente et des instruments de couverture désignés comme des couvertures de flux de trésorerie, ont été constatés dans les bénéfices non répartis d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007. Les ajustements attribuables à la réévaluation des actifs financiers classés comme des titres disponibles à la vente à la juste valeur ont été constatés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu d'ouverture, à la même date.

En ce qui concerne la relation de couverture des frais de carburant de la Société classée comme une couverture de flux de trésorerie, pour laquelle peut maintenant être appliquée la comptabilité de couverture en vertu de la nouvelle norme, la partie efficace de tout gain ou perte des instruments de couverture a été constatée au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, et le cumul de la partie inefficace a été porté aux bénéfices non répartis d'ouverture de la Société en date du 1^{er} janvier 2007.

À l'adoption de ces méthodes comptables, la Société a inscrit les ajustements ci-dessous au bilan consolidé.

<u>Augmentation (diminution)</u>	
Acomptes et autres actifs	23 \$
Impôts sur les bénéfices futurs (6 \$, déduction faite d'une provision pour moins-value de 6 \$)	-
Charges reportées	(29)
Créditeurs et charges à payer	19
Dette à long terme et contrats de location-acquisition	(30)
Intérêts minoritaires	2
Bénéfices non répartis, déduction faite des impôts de néant	10
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte), déduction faite des impôts de 4 \$	(7)

Instruments d'emprunt convertibles et autres comportant des dérivés incorporés

Le CPN-164 donne des indications sur la façon dont un émetteur de certains types d'instruments d'emprunt convertibles doit classer ces instruments à titre de passifs ou de capitaux propres, sur la question de savoir si les instruments comportent des dérivés incorporés et sur la façon dont ces instruments devraient être comptabilisés et présentés. Les indications portent également sur les incidences sur le résultat par action. Au premier trimestre de 2007, la Société a adopté les indications du CPN-164 à l'égard des instruments financiers comptabilisés conformément au chapitre 3855. Les états financiers ne sont nullement touchés par l'adoption de ces indications.

Comptabilisation des positions fiscales incertaines (FIN 48)

Les nouvelles normes de déclaration selon les PCGR américains du *Financial Accounting Standards Board* (FASB) sont appliquées à la Société depuis le 1^{er} janvier 2007. L'interprétation FIN 48, *Accounting for Uncertainty in Income Taxes*, de la norme 109 du FASB, intitulée *Accounting for Income Taxes*, explicite les modes de comptabilisation des positions fiscales incertaines inscrites aux états financiers d'une entreprise. Cette interprétation impose un seuil de constatation et des paramètres de mesure aux fins de la constatation dans les états financiers et de l'évaluation des positions fiscales prises ou susceptibles d'être prises dans les déclarations fiscales. L'interprétation fournit également des directives en matière de décomptabilisation, de classification, d'intérêts et pénalités, de comptabilisation dans les périodes intermédiaires, de présentation de l'information et de transition. L'adoption de cette norme par la Société sera prise en compte dans le rapprochement des PCGR du Canada avec les PCGR des États-Unis pour le deuxième trimestre.

Modifications comptables futures

Informations à fournir concernant le capital et instruments financiers – présentation et information à fournir

L'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, le chapitre 3862, *Instruments financiers – informations à fournir*, et le chapitre 3863, *Instruments financiers – présentation*. Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts le ou après le 1^{er} octobre 2007, et la Société les adoptera le 1^{er} janvier 2008. La Société est à évaluer toutes les répercussions de ces nouvelles normes, qui pourraient avoir une incidence notable sur ses états financiers.

Le chapitre 1535 établit les normes à l'égard des informations à publier sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré. Ces normes visent à permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital adoptés par l'entité.

Les chapitres 3862 et 3863 remplaceront le chapitre 3861, *Instruments financiers – présentation et information à fournir*. L'information à fournir a fait l'objet d'une révision et d'une accentuation, alors que les exigences en matière de présentation sont demeurées les mêmes. Ces nouveaux chapitres vont accroître l'importance de fournir de l'information sur la nature et la portée des risques inhérents aux instruments financiers et sur la façon dont l'entité gère ces risques.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil des normes comptables (CNC) a publié un exposé-sondage visant la modification du chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs*. L'exposé-sondage porte, dans certaines limites, sur les exigences en matière de constatation, d'évaluation, de présentation et d'information en ce qui a trait à la comptabilisation des avantages sociaux futurs. Plus précisément, dans son projet de texte actuel, il exigera :

- la constatation au bilan de la situation de capitalisation (soit la différence entre les actifs et les obligations) des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite à prestations déterminées d'une entité;
- la constatation des modifications de la situation de capitalisation dans le résultat étendu de l'exercice au cours duquel elles ont eu lieu;
- la constatation, dans le coût des prestations en résultat net, des ajustements correspondants provenant du cumul des autres éléments du résultat étendu, afin de maintenir le même résultat net présenté dans les états financiers conformément aux dispositions actuelles du chapitre 3461;
- l'évaluation des actifs et de l'obligation au titre des prestations constituées à la date du bilan, au lieu de permettre une évaluation anticipée pouvant remonter jusqu'à trois mois avant la fin de l'exercice.

Le CNC prévoit publier les modifications finales du chapitre 3461 durant la seconde moitié de 2007. Les dispositions visant la constatation et les informations connexes à fournir s'appliqueront aux exercices se terminant à partir du 31 décembre 2007 dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes. Les dispositions visant la date de mesure s'appliqueront aux exercices se terminant à partir du 31 décembre 2008.

2. COMPTABILISATION D'AÉROPLAN

Par suite de la distribution de parts du Fonds de revenu Aéroplan le 14 mars 2007, la participation d'ACE dans Aéroplan a été réduite pour s'établir à 40,1 %, indirectement par l'intermédiaire de la participation directe d'ACE dans le Fonds de revenu Aéroplan, lequel est le propriétaire exclusif d'Aéroplan SEC. Depuis la date de distribution, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC.

L'état consolidé des résultats du premier trimestre de 2007 comprend une quote-part de 3 \$ tirée de la participation dans Aéroplan, ce qui représente les résultats d'exploitation après la date de distribution, lesquels auraient auparavant été consolidés dans les états financiers consolidés.

Le bilan consolidé au 31 mars 2007 ne comprend pas la situation financière d'Aéroplan. Le bilan consolidé comparatif du 31 décembre 2006 comprenait les éléments suivants :

- trésorerie et équivalents de trésorerie de 167 \$, placements à court terme de 453 \$ et autres actifs à court terme de 72 \$;
- actif à long terme de 373 \$;
- passif à court terme de 670 \$;
- dette à long terme de 300 \$;
- produits reportés à long terme d'Aéroplan de 801 \$.

Au 14 mars 2007, la participation nette d'ACE dans Aéroplan SEC, chiffrée à (710) \$, était négative en raison des distributions accumulées à ACE supérieures aux produits financiers et au capital investi, déduction faite des ajustements de la juste valeur enregistrés au passage à la comptabilité nouveau départ. À la suite de la distribution du 14 mars 2007, la participation proportionnelle d'ACE de 40,1 % dans le déficit accumulé d'Aéroplan SEC était de 284 \$. ACE a conservé ce placement négatif de 284 \$ et a constaté le montant au titre de passifs à long terme. En conséquence, la différence entre la participation nette avant et après la distribution d'un montant de 426 \$ a été portée au crédit du surplus d'apport.

La répercussion de 231 \$ sur les flux de trésorerie entraînée par la déconsolidation d'Aéroplan par ACE reflète le retrait de la trésorerie d'Aéroplan du bilan consolidé d'ACE et est classée à titre de décaissement découlant d'activités d'investissement.

La Société a conclu diverses opérations entre apparentés après le retrait d'Aéroplan de la consolidation d'ACE, et ces opérations sont inscrites à la valeur d'échange. Les soldes d'opérations entre apparentés concernent principalement la prestation de services (voir le tableau ci-dessous) et la répartition des coûts liés à la main-d'œuvre.

Les soldes d'opérations entre apparentés avec Aéroplan qui sont attribuables à l'adoption des ententes commerciales et contractuelles s'établissent comme suit :

	31 mars 2007
Débiteurs	34 \$
Distribution à recevoir	6
	40 \$

Suit le sommaire des produits et charges entre apparentés avec Aéroplan, pour la période du 14 mars 2007 au 31 mars 2007 :

	Période terminée le 31 mars 2007
Produits	
Produits tirés d'Aéroplan liés aux primes Aéroplan	38 \$
Coût d'achat de milles Aéroplan auprès d'Aéroplan	(22)
Produits de location d'immeubles provenant des apparentés	1
	17 \$
Charges	
Frais de gestion des centres téléphoniques et de marketing pour les services d'Aéroplan	1 \$
Recouvrement des salaires et charges sociales liés aux employés détachés auprès d'Aéroplan	(4)
	(3) \$

Obligation au titre des milles Aéroplan

En 2001, Air Canada a constitué Aéroplan Société en commandite à titre de société en commandite en propriété exclusive d'Air Canada; le programme de fidélisation Aéroplan étant auparavant une division d'Air Canada. Aux termes du contrat de participation et de services commerciaux (CPSC) intervenu entre Air Canada et Aéroplan, Air Canada a conservé et conservera une obligation au titre des milles Aéroplan émis avant le 1^{er} janvier 2002. Aéroplan a pris en charge la responsabilité de tous les milles accumulés depuis le 1^{er} janvier 2002.

Au 31 mars 2007, l'obligation d'Air Canada à cet égard concernait environ 13 milliards de milles, ou 137 \$, dont une tranche de 57 \$ est comprise dans le passif à court terme (15 milliards de milles au total, ou 163 \$, au 31 décembre 2006).

Les états financiers consolidés de 2006 d'ACE tenaient compte de cette obligation dans le bilan consolidé, au titre des produits reportés Aéroplan. Puisqu'ACE a cessé de consolider les résultats d'Aéroplan après le 14 mars 2007, l'obligation comparative du 31 décembre 2006 de 163 \$ a été présentée séparément dans le bilan consolidé intermédiaire du premier trimestre de 2007.

3. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Obligations convertibles de premier rang d'ACE

Dans le cadre de la distribution de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air aux porteurs d'actions d'ACE (note 9), il y a eu ajustement du taux de conversion des obligations convertibles de premier rang, à 4,25 %, échéant en 2035 (les « obligations convertibles ») en actions à droit de vote variable de catégorie A (si le porteur n'est pas canadien) ou en actions à droit de vote de catégorie B (si le porteur est canadien) par tranche de 1 000 \$ de capital d'obligations convertibles.

Par suite de la distribution du 10 janvier 2007, le taux de conversion a été ajusté de 22,2838 à 27,6987 et est en vigueur depuis le 27 janvier 2007. Par suite de la distribution du 14 mars 2007, le taux de conversion a été ajusté de 27,6987 à 32,5210 et est en vigueur depuis le 31 mars 2007. Les deux ajustements sont considérés conformes à l'acte de fiducie régissant les obligations convertibles.

Financement des appareils d'Air Canada

Le tableau qui suit récapitule les emprunts, livrés, qu'Air Canada a contractés durant le premier trimestre de 2007 pour financer l'acquisition des appareils d'Embraer.

	Nombre d'appareils	Taux d'intérêt	Échéance	Montant du prêt initial en \$ US	Montant du prêt initial en \$ CA
Premier trimestre de 2007					
190 d'Embraer	4	6,813 %	2019	90 \$	105 \$
Total	4			90 \$	105 \$

Le taux d'intérêt indiqué dans le tableau équivaut au taux d'intérêt fixe moyen pondéré appliqué aux prêts.

Le tableau ci-après résume, en date du 31 mars 2007, les obligations concernant le remboursement du capital lié au financement des appareils d'Embraer obtenu au premier trimestre de 2007.

	Reste de 2007	2008	2009	2010	2011	2012
Financement des appareils d'Embraer	4 \$	5 \$	5 \$	5 \$	5 \$	9 \$

Réduction des intérêts minoritaires

Au premier trimestre de 2007, la Société a refinancé cinq appareils CRJ. Le refinancement comprenait le versement de la part liée aux intérêts minoritaires des ententes de location à des tiers de 36 \$.

4. CHARGES D'AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

La Société a constaté la charge de retraite et d'avantages complémentaires suivante :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Charge de retraite	38 \$	45 \$
Autre charge au titre d'avantages complémentaires	30	28
	68 \$	73 \$

5. PROVISIONS LIÉES À LA MAIN-D'ŒUVRE

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes qui existaient au passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise dans les « Crédeurs et charges à payer ») :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Début de la période	77 \$	144 \$
Charges constatées au titre des salaires et charges sociales	-	-
Accroissement des intérêts	1	2
Charges engagées	(11)	(13)
Fin de la période	67	133
Part à court terme	(31)	(38)
	36 \$	95 \$

En 2006, par suite de l'examen des provisions en cours liées aux plans mis en œuvre avant le 30 septembre 2004, il a été déterminé qu'une part des provisions, de 23 \$, ne serait plus requise et a par conséquent été ajustée au troisième trimestre de 2006. Le montant réintégré a été porté à titre d'ajustement aux capitaux propres.

Le tableau ci-dessous indique les changements apportés aux provisions liées à la main-d'œuvre, comprises dans le passif à long terme lié au personnel, en vue de rendre compte des soldes qui ont été prévus conséquemment au passage à la comptabilité nouveau départ, le 30 septembre 2004 (la part à court terme est comprise dans les « Crédeurs et charges à payer »).

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Début de la période	32 \$	13 \$
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre		
Réduction de l'effectif d'ACTS pour 2007	9	-
Réduction de l'effectif non syndiqué pour 2006	-	33
Charges constatées au titre des salaires et charges sociales	2	-
Charges engagées	(4)	(2)
Fin de la période	39	44
Part à court terme	(28)	(39)
	11 \$	5 \$

De temps à autre, la Société offre des programmes de cessation d'emploi à certains employés. Le coût de ces programmes est constaté dans les charges d'exploitation. La Société n'est pas obligée d'offrir en permanence ces programmes.

Au premier trimestre de 2007, une charge exceptionnelle de 9 \$ a été constatée dans le secteur d'ACTS pour la réduction de l'effectif annoncée en raison de la fin d'un contrat de révision générale conclu dans ce secteur. On prévoit que la réduction de l'effectif sera achevée en 2007.

Au cours du premier trimestre de 2006, un plan de réduction de 20 % de l'effectif non syndiqué a été annoncé. Une charge exceptionnelle de 28 \$ a été inscrite dans le secteur des Services Air Canada, et de 5 \$ dans ACTS, au premier trimestre de 2006 relativement à ce plan. Au cours du quatrième trimestre de 2006, l'incidence favorable de l'attrition et d'autres facteurs sur cette charge a entraîné la révision du coût estimatif de ce plan pour les Services Air Canada. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2006, le secteur des Services Air Canada a inscrit une diminution de 8 \$ de la charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre.

6. INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET FINANCIERS

Gestion du risque lié au prix du carburant

L'exploitation d'Air Canada étant tributaire du secteur énergétique, les variations du prix du carburéacteur ont une incidence sur les résultats financiers d'Air Canada. En vue de gérer le risque lié au prix du carburéacteur, Air Canada conclut des contrats d'instruments dérivés avec des intermédiaires financiers visant la gestion de la volatilité des flux de trésorerie liés à l'exploitation. Air Canada a recours à des contrats d'instruments dérivés liés au kérosène, mais également à d'autres produits de pétrole, tels que le mazout et le pétrole brut, en raison du caractère relativement limité, dans une perspective à moyen et à long terme, de la liquidité des contrats d'instruments dérivés liés au kérosène, celui-ci ne se négociant pas sur un marché à terme organisé. Air Canada n'achète ni ne détient aucun instrument financier dérivé à des fins spéculatives.

Air Canada désigne ses dérivés liés au carburant comme des couvertures de flux et applique la comptabilité de couverture conformément au chapitre 3865 de l'ICCA, *Couvertures*. Les éléments de couverture désignés comme des couvertures de flux de trésorerie entraînent la constatation de toutes les variations de la juste valeur de l'élément de couverture au cours de la période qui sont considérées comme efficaces au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu, jusqu'à ce que le carburéacteur sous-jacent soit consommé. À l'échéance de l'élément de couverture, la partie efficace des gains et des pertes est portée à la charge de carburant. La partie inefficace de la variation de la juste valeur pendant la période est constatée dans les produits hors exploitation.

L'efficacité sera fonction de la mesure dans laquelle les variations de la juste valeur d'un élément de couverture lié à un risque couvert contrebalancent les variations de la juste valeur de l'élément de couverture correspondant. La méthode comptable adoptée par Air Canada évalue l'efficacité en fonction de la variation de la valeur intrinsèque des instruments dérivés liés au carburant par rapport à la variation de la valeur intrinsèque des achats prévus de carburéacteur (selon le prix moyen pondéré payé par la Société). Puisque la méthode actuellement appliquée par Air Canada ne tient pas compte des variables ayant une incidence sur la juste valeur telles que la volatilité et la valeur temporelle de l'argent, il est possible qu'une partie importante de la variation de la juste valeur des instruments dérivés liés au carburant soit constatée comme inefficace selon la méthode actuelle. La direction envisage de modifier sa politique de couverture liée au carburant pour d'ultérieures relations de couverture désignées en y intégrant les éléments pertinents liés à la juste valeur afin de réduire la proportion inefficace des couvertures.

L'inefficacité est inhérente à la couverture du carburéacteur par l'utilisation d'instruments dérivés liés au pétrole brut et aux produits apparentés ainsi qu'à la différence entre les valeurs intrinsèques et la juste valeur des instruments dérivés, en particulier si on tient compte de la forte volatilité des prix du pétrole. Conséquemment, Air Canada ne peut prédire la valeur de l'inefficacité de chaque période. Cette situation peut intensifier, tel qu'il a déjà été le cas, la volatilité des résultats comptables d'Air Canada, mais n'a aucune incidence sur les flux de trésorerie sous-jacents.

Si la comptabilité de couverture ne peut plus s'appliquer à une couverture, toute variation de la juste valeur de l'instrument dérivé au cours de la période est constatée au titre des produits hors exploitation. En ce qui concerne les instruments dérivés liés au carburant pour lesquels on ne peut appliquer la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur du dérivé lié au carburant pour la période sont constatées au titre des produits hors exploitation.

Le tableau ci-après présente les variations de la juste valeur des éléments de couverture désignés avant les répercussions fiscales durant le premier trimestre de 2007.

Augmentation (diminution)	Juste valeur des instruments dérivés liés au carburant	Autres éléments du résultat étendu/ cumul des autres éléments du résultat étendu	Charge de carburant	Produits (perte) hors exploitation	Bénéfices non répartis/intérêts minoritaires	Trésorerie liés au règlement
1 ^{er} janvier 2007	(18) \$	(26) \$	- \$	- \$	8 \$	- \$
Variation latente de la juste valeur pour la période	39	9	-	30	-	-
Perte réalisée sur des contrats venant à échéance	14	8	8	-	-	(14)
31 mars 2007	35 \$	(9) \$	8 \$	30 \$	8 \$	(14) \$

La juste valeur nette des dérivés venus à échéance pendant le premier trimestre de 2007 et réglés avec les contreparties était de 14 \$, avec position favorable aux contreparties. Une charge de 8 \$ a été inscrite à la charge de carburant, laquelle correspond à la partie efficace de la juste valeur nette, soit 7 \$, déduction faite des impôts de néant, inclus dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au 1^{er} janvier 2007 et 1 \$, déduction faite des impôts de néant, au chapitre de la variation pendant le premier trimestre de 2007.

Au 31 mars 2007, la juste valeur des instruments dérivés liés au carburant en cours d'Air Canada assujettis à la comptabilité de couverture était de 35 \$, montant net, avec position favorable à Air Canada (montant net de 18 \$ au 31 décembre 2006, avec position favorable aux contreparties). Au premier trimestre de 2007, la partie efficace de la variation latente de la juste valeur pour la période constatée au titre des éléments du résultat étendu était de 6 \$, déduction faite des impôts de 3 \$.

Toujours au 31 mars 2007, une perte nette de 12 \$, déduction faite des impôts de 3 \$, a été constaté dans le cumul des autres éléments du résultat étendu relativement aux pertes et gains latents sur les instruments dérivés liés au carburant en cours. Les pertes latentes, montant net, devraient se matérialiser au fur et à mesure que les contrats viendront à échéance, pendant le reste de 2007 et au début de 2008.

En ce qui concerne les instruments dérivés liés au carburant pour lesquels on ne peut appliquer la comptabilité de couverture, Air Canada a constaté un gain net de 2 \$ au titre des produits hors exploitation pendant le premier trimestre de 2007, lequel représente la variation de la juste valeur pour la période. Au 31 mars 2007, la juste valeur des instruments dérivés en cours, non assujettis à la comptabilité de couverture, était inférieure à 1 \$, avec position favorable à la contrepartie.

Gestion du risque de change

Pendant le premier trimestre de 2007, des swaps de devises d'Air Canada conclus avec des tiers relativement à des contrats de location de cinq appareils CRJ ont été réglés à leur juste valeur, soit 10 \$ (ce qui est égal à la valeur comptable), à l'échéance des contrats.

Placement dans US Airways

Le placement en titres de US Airways Group, Inc. (US Airways) détenu par ACE est classé en tant que titres disponibles à la vente et les variations de la juste valeur pour la période sont prises en compte dans les autres éléments du résultat étendu. Au premier trimestre de 2007, cette charge s'élevait à 4 \$, déduction faite des impôts de 1 \$. Au 31 mars 2007, un montant de 15 \$, déduction faite des impôts, lié aux gains latents sur ce placement a été constaté au titre du cumul des autres éléments du résultat étendu.

7. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les montants liés aux impôts futurs ci-dessous sont présentés dans le bilan consolidé de la Société.

	31 mars 2007	31 décembre 2006
Actif (passif)		
Actif d'impôts futurs constaté au titre de l'actif à court terme ^{a)}	51 \$	584 \$
Actif d'impôts futurs ^{b)}	214 \$	336 \$
Impôts exigibles ^{c)}	(6) \$	(345) \$
Passif d'impôts futurs	(136) \$	(136) \$

a) Actif d'impôts futurs constaté au titre de l'actif à court terme

Pendant le premier trimestre de 2007, l'actif d'impôts futurs d'Air Canada, qui s'élevait à 345 \$, a été utilisé afin de recouvrer des impôts exigibles du même montant.

De plus, la Société comptait des actifs d'impôts futurs de 328 \$. De ce montant, 196 \$ étaient des actifs d'impôts futurs à court terme attribuables à la distribution de parts d'Aéroplan (note 9).

b) Actif d'impôts futurs

Pendant le premier trimestre de 2007, la Société comptait des actifs d'impôts futurs de 328 \$. De ce montant, 132 \$ étaient des actifs d'impôts futurs à long terme attribuables à la distribution de parts d'Aéroplan (note 9). De plus, la Société a enregistré des actifs d'impôts futurs de 40 \$ par suite de la distribution des parts de Jazz (note 9), lesquels ont été contrebalancés par une provision pour moins-value. Une réduction des actifs incorporels de 40 \$ a été constatée en raison du montant repris sur la provision pour moins-value.

c) Impôts exigibles

Dans le cadre de la stratégie d'utilisation de pertes fiscales prévue au moment du premier appel public à l'épargne d'Air Canada et de la restructuration de l'entreprise, un montant de 345 \$ au titre des impôts exigibles a été provisionné en 2006. Ces impôts exigibles proviennent de la cession des actifs d'impôts d'Air Canada à ACE. Ces derniers étaient recouvrables sur les actifs d'impôts futurs d'Air Canada et ont été réglés au cours du premier trimestre de 2007. Pendant le premier trimestre de 2007, le secteur des Services Air Canada a enregistré des intérêts débiteurs de 6 \$ applicables au solde d'impôts avant le recouvrement. Ce montant a été inscrit à titre d'impôts exigibles dans l'état consolidé des résultats. Les intérêts débiteurs sur les impôts à payer ont cessé de s'appliquer le 29 avril 2007.

d) Charge d'impôts sur les bénéfices

Les éléments de la charge d'impôts sur les bénéfices se présentent comme suit :

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices avant les éléments suivants	3 \$	29 \$
Distribution spéciale de parts d'Aéroplan	(29)	(6)
Distribution spéciale de parts de Jazz	(4)	-
Effet de la modification des choix fiscaux estimés au préalable	(17)	-
Émission de parts de Jazz	-	(10)
Effet de la modification des taux d'imposition sur les écarts temporaires	10	-
Intérêts débiteurs ^{c)}	(6)	-
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	(43) \$	13 \$

La Société est à faire certains choix fiscaux. La charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 17 \$ a été inscrite au premier trimestre de 2007 en raison d'une modification aux montants estimés indiqués dans les choix.

8. CAPITAUX PROPRES

Capital social

Au 31 mars 2007, les actions ordinaires émises et en circulation d'ACE ainsi que les actions ordinaires pouvant être émises s'établissent comme suit :

	31 mars 2007	31 décembre 2006
Actions en circulation (en milliers)		
Actions émises et en circulation		
Actions à droit de vote variable de catégorie A	80 458	79 499
Actions à droit de vote de catégorie B	22 879	22 772
Total des actions émises et en circulation	103 337	102 271
Actions ordinaires éventuelles		
Actions privilégiées convertibles	10 878	10 747
Obligations convertibles	10 732	7 354
Options sur actions	3 989	3 598
Total des actions ordinaires pouvant être émises	25 599	21 699

L'information contenue dans le tableau ci-dessus reflète les modifications attribuables aux distributions de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air, décrites aux notes 3 et 9.

Par suite des distributions de parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air (note 9), une charge d'impôts sur les bénéfices futurs de 309 \$ a été inscrite en capitaux propres. En outre, tel qu'il est décrit à la note 9, une réduction du capital social de 16 \$ a été constatée à la distribution de parts de Jazz, et a été contrebalancée aux intérêts minoritaires de Jazz.

9. DISTRIBUTIONS DE PARTS D'AÉROPLAN ET DE JAZZ

Le 3 mars 2006, ACE a procédé, par réduction du capital, à la distribution de 0,18 part du Fonds de revenu Aéroplan par action à droit de vote variable de catégorie A, action à droit de vote de catégorie B et action privilégiée d'ACE (après conversion) détenue par ses porteurs d'actions inscrits à cette date. Afin d'effectuer cette distribution, ACE a converti 20 204 165 parts d'Aéroplan SEC en 20 204 165 parts du Fonds de revenu Aéroplan, lesquelles ont été distribuées aux porteurs d'actions d'ACE à la date de référence.

Le 5 octobre 2006, les porteurs d'actions d'ACE ont approuvé un plan d'arrangement élaboré en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 6 octobre 2006, la Cour supérieure du Québec a sanctionné une ordonnance définitive approuvant le plan d'arrangement, qui est entré en vigueur le 10 octobre 2006. L'arrangement confère au conseil d'administration d'ACE le pouvoir d'effectuer à l'occasion une ou plusieurs distributions aux porteurs d'actions d'ACE d'un montant total d'au plus deux milliards de dollars par réduction du capital déclaré des actions à droit de vote variable, des actions à droit de vote et des actions privilégiées (ci-après appelé le « plan »).

Le 28 décembre 2006, ACE a présenté les modalités d'une distribution prévue par le plan et en vertu de laquelle les porteurs d'actions d'ACE inscrits au 10 janvier 2007 recevraient 50 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan, ou environ 0,442 part du Fonds de revenu Aéroplan par action à droit de vote variable, action à droit de vote et action privilégiée d'ACE (après conversion). Compte tenu du prix de clôture de 17,97 \$ des parts du Fonds de revenu Aéroplan à la TSX le 10 janvier 2007, la distribution a été évaluée à environ 899 M\$. En vue de la distribution, ACE a échangé, le 28 décembre 2006, 50 millions de parts d'Aéroplan SEC contre 50 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan, lesquelles ont été distribuées aux porteurs d'actions d'ACE inscrits et admissibles à la date de référence, soit le 10 janvier 2007. À cette même date, ACE a également échangé 60 millions de parts d'Aéroplan SEC contre 60 millions de parts du Fonds de revenu Aéroplan aux fins d'une réorganisation interne.

Le 2 mars 2007, ACE a annoncé une deuxième distribution prévue par le plan et en vertu de laquelle les porteurs d'actions d'ACE inscrits au 14 mars 2007 étaient autorisés à recevoir 20 272 917 parts du Fonds de revenu Aéroplan, ou environ 0,177 part du Fonds de revenu Aéroplan, et 25 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air ou environ 0,219 part du Fonds de revenu Jazz Air par action à droit de vote variable, action à droit de vote et action privilégiée d'ACE (après conversion). Compte tenu du prix de clôture de 19,40 \$ des parts du Fonds de revenu Aéroplan et de 8,60 \$ des parts du Fonds de revenu Jazz Air à la TSX le 14 mars 2007, la distribution a été évaluée à environ 608 M\$. Aux fins de la distribution, ACE a échangé, le 14 mars 2007, 25 millions de parts de Jazz SEC contre 25 millions de parts du Fonds de revenu Jazz Air. Afin de procéder à une réorganisation interne, ACE a également échangé, le 14 mars 2007, les 40 545 835 parts restantes d'Aéroplan SEC contre 40 545 835 parts du Fonds de revenu Aéroplan.

Le tableau ci-après illustre la répartition des parts distribuées aux porteurs d'actions durant le premier trimestre de 2007.

Distributions	Nombre de parts d'Aéroplan distribuées le 10 janvier 2007	Nombre de parts d'Aéroplan distribuées le 14 mars 2007	Nombre de parts de Jazz distribuées le 14 mars 2007	Nombre total de parts distribuées
Porteurs d'actions ordinaires	45 240 473	18 345 927	22 623 690	86 210 090
Porteurs d'actions privilégiées	4 759 527	1 926 990	2 376 310	9 062 827
	50 000 000	20 272 917	25 000 000	95 272 917

Depuis l'approbation du plan d'arrangement en octobre 2006, environ 1,5 G\$ des 2 G\$ approuvés dans le cadre du plan ont été distribués.

Le 30 mars 2007, ACE a échangé les 47 226 920 parts restantes de Jazz SEC contre 47 226 920 parts du Fonds de revenu Jazz Air aux fins d'une réorganisation interne.

Distributions aux porteurs d'actions ordinaires

Les distributions aux porteurs d'actions à droit de vote variable et d'actions à droit de vote, pour un total de 63 586 400 parts du Fonds de revenu Aéroplan (« parts d'Aéroplan ») et de 22 623 690 parts du Fonds de revenu Jazz Air (« parts de Jazz »), constituaient des transferts non monétaires et non réciproques à des

propriétaires. Ces transferts ont été constatés à la valeur comptable des actifs nets cédés et ne donnent lieu à aucun gain ni aucune perte.

En ce qui a trait à la distribution des parts d'Aéroplan, en raison de la situation déficitaire d'Aéroplan au moment de la distribution des parts, aucune somme n'est venue attester cet élément de distribution, si ce n'est les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs (note 7). Par suite de la distribution du 14 mars 2007, la participation indirecte d'ACE dans Aéroplan SEC a donné lieu à un événement entraînant une révision du statut de l'entité aux fins comptables et a entraîné des ajustements provenant du fait qu'après cette distribution, ACE ne consolide plus Aéroplan. L'incidence et les ajustements sont décrits à la note 2.

Distribution aux porteurs d'actions ordinaires	Parts d'Aéroplan distribuées
10 janvier 2007	45 240 473
14 mars 2007	18 345 927
	63 586 400

Dans le cas de la distribution des parts de Jazz, 15 \$ ont été inscrits au bilan consolidé à titre de réduction du capital social ainsi qu'à titre d'augmentation des intérêts minoritaires, ce qui représente la valeur comptable proportionnelle de la participation d'ACE dans Jazz, par rapport à la distribution aux porteurs d'actions de catégories A et B. On se reportera à la note 7 pour les entrées comptables liées aux impôts sur les bénéfices futurs relatifs aux parts de Jazz distribuées. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts de Jazz aux porteurs d'actions de catégories A et B.

Distribution aux porteurs d'actions ordinaires	Parts de Jazz distribuées	Réduction du capital social constatée	Augmentation des intérêts minoritaires constatée
14 mars 2007	22 623 690	(15) \$	15 \$

Distributions aux porteurs d'actions privilégiées

Les distributions aux porteurs d'actions privilégiées d'ACE ont totalisé 6 686 517 parts d'Aéroplan et 2 376 310 parts de Jazz. Étant donné que les porteurs d'actions privilégiées convertibles ne sont pas des propriétaires de la Société aux fins comptables, l'opération a été considérée comme un transfert non réciproque à des non-propriétaires. Les transferts sont évalués à la juste valeur à la date de distribution, ce qui donne lieu à la constatation des intérêts débiteurs nets, c'est-à-dire la juste valeur de chaque distribution dont on a déduit le gain constaté. Le gain constaté représente la juste valeur de la distribution en excédent de la valeur comptable de la part proportionnelle de la Société. La juste valeur de la distribution est fonction du prix de clôture des parts du Fonds de revenu Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air à la TSX à la date de distribution.

La distribution de parts d'Aéroplan et du Fonds de revenu Jazz Air aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs, montant net, constatés au premier trimestre de 2007 et à une réduction proportionnelle des actifs incorporels liée aux ajustements de la juste valeur des actifs incorporels d'Aéroplan constatés à la consolidation par suite de la dilution des intérêts. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts d'Aéroplan aux porteurs d'actions privilégiées.

Distribution aux porteurs d'actions privilégiées	Parts d'Aéroplan distribuées	Juste valeur de la distribution	Gains liés à la distribution	Intérêts débiteurs, montant net, constatés	Réduction des actifs incorporels constatée
10 janvier 2007	4 759 527	86 \$	78 \$	8 \$	(8) \$
14 mars 2007	1 926 990	37	33	4	(4)
	6 686 517	123 \$	111 \$	12 \$	(12) \$

La distribution de parts de Jazz aux porteurs d'actions privilégiées a donné lieu à des intérêts débiteurs, montant net, constatés au premier trimestre de 2007 et à une augmentation des intérêts minoritaires par suite de la dilution des intérêts. Le tableau suivant résume l'incidence sur les états financiers de la distribution des parts de Jazz aux porteurs d'actions privilégiées.

Distribution aux porteurs d'actions privilégiées	Parts de Jazz distribuées	Juste valeur de la distribution	Gains liés à la distribution	Intérêts débiteurs, montant net, constatés	Augmentation des intérêts minoritaires constatée
14 mars 2007	2 376 310	21 \$	19 \$	2 \$	(2) \$

Les distributions décrites ci-dessus n'ont eu aucune répercussion fiscale.

Conformément aux conditions des obligations convertibles de premier rang d'ACE, les distributions effectuées au premier trimestre de 2007 et le remboursement de capital ont donné lieu à un ajustement du taux de conversion (note 3). Cette modification du taux de conversion n'a eu aucune répercussion comptable.

En conformité avec les modalités du régime d'options sur actions d'ACE, chaque distribution effectuée pendant le premier trimestre de 2007 a provoqué un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options en cours. En date des distributions, les ajustements ont été appliqués à toutes les options sur actions d'ACE non exercées, que les droits dont elles sont assorties aient été acquis ou non, de façon conforme à l'ajustement du taux de conversion au titre des obligations convertibles de premier rang. En ce qui a trait à la distribution du 10 janvier 2007, le prix d'exercice moyen pondéré des options et le nombre d'options en cours ont été modifiés, passant de 26,04 \$ et de 3 570 390 options à 20,95 \$ et à 4 436 644 options. Relativement à la distribution du 14 mars 2007, le prix d'exercice moyen pondéré des options et le nombre d'options en cours ont été modifiés, passant de 22,02 \$ et de 3 397 496 options à 18,76 \$ et à 3 989 011 options.

10. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le rapprochement entre les montants globaux déclarés pour chaque secteur et dans chaque région et les montants applicables des états financiers consolidés s'établit comme suit :

	Trimestre terminé le 31 mars 2007*					
	Services Air					Total
	Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	
Produits passages	2 137 \$	-	-	-	15 \$	2 152 \$
Produits fret	140	-	-	-	-	140
Autres produits	209	198	2	57	(133)	333
Produits externes	2 486	198	2	57	(118)	2 625
Produits intersectoriels	48	3	362	196	(609)	-
Total des produits	2 534	201	364	253	(727)	2 625
Salaires et charges sociales	499	17	83	86	13	698
Carburant avions	585	-	71	-	(71)	585
Locations avions	73	-	35	-	(4)	104
Redevances aéroportuaires	243	-	47	-	(47)	243
Maintenance, matières et fournitures avions	224	-	30	79	(197)	136
Amortissement des immobilisations corporelles	118	-	5	1	1	125
Amortissement des actifs incorporels	9	3	-	5	-	17
Provisions pour désuétude	1	-	-	3	-	4
Commissions	59	-	-	-	-	59
Frais payés à Jazz au titre du CAC	230	-	-	-	(230)	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	-	-	-	9	-	9
Autres charges d'exploitation	571	141	57	67	(162)	674
Total des charges d'exploitation	2 612	161	328	250	(697)	2 654
Bénéfice (perte) d'exploitation	(78)	40	36	3	(30)	(29)
Intérêts créditeurs	26	3	1	-	3	33
Intérêts débiteurs	(91)	(3)	(2)	(5)	(22)	(123)
Intérêts capitalisés	36	-	-	-	-	36
Bénéfice lié à la participation dans Aéroplan	-	-	-	-	3	3
Gain à la vente d'actifs	7	-	-	-	-	7
Gain relatif aux instruments financiers constatés à la juste valeur	34	-	-	-	-	34
Autres produits (charges) hors exploitation	(4)	(1)	-	-	5	-
Intérêts minoritaires	(2)	-	-	-	(21)	(23)
Gain de change	33	-	-	-	-	33
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	5	-	-	-	(48)	(43)
Résultats sectoriels/bénéfice (perte)	(34) \$	39 \$	35 \$	(2) \$	(110) \$	(72) \$

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).
Le bénéfice lié à la participation dans Aéroplan est constaté dans les ENSE depuis le 15 mars 2007.

	Trimestre terminé le 31 mars 2006					
	Services					
	Air Canada	Aéropplan	Jazz	ACTS	ENSE	Total
Produits passages	2 002 \$	-	-	-	19 \$	2 021 \$
Produits fret	151	-	-	-	-	151
Autres produits	195	197	2	46	(128)	312
Produits externes	2 348	197	2	46	(109)	2 484
Produits intersectoriels	46	3	318	154	(521)	-
Total des produits	2 394	200	320	200	(630)	2 484
Salaires et charges sociales	463	18	74	81	6	642
Carburant avions	569	-	59	-	(59)	569
Locations avions	83	-	32	-	(2)	113
Redevances aéroportuaires	230	-	40	-	(40)	230
Maintenance, matières et fournitures avions	207	-	23	64	(165)	129
Amortissement des immobilisations corporelles	101	-	4	2	-	107
Amortissement des actifs incorporels	13	4	-	3	3	23
Provisions pour désuétude	1	-	-	3	-	4
Commissions	68	-	-	-	-	68
Frais payés à Jazz au titre du CAC	206	-	-	-	(206)	-
Charge exceptionnelle liée à la restructuration de la main-d'œuvre	28	-	-	5	-	33
Autres charges d'exploitation	549	139	53	61	(174)	628
Total des charges d'exploitation	2 518	161	285	219	(637)	2 546
Bénéfice (perte) d'exploitation	(124)	39	35	(19)	7	(62)
Intérêts créditeurs	17	4	1	-	-	22
Intérêts débiteurs	(71)	(3)	(2)	(4)	(8)	(88)
Intérêts capitalisés	10	-	(1)	-	-	9
Gain de dilution lié à Jazz	-	-	-	-	220	220
Gain (perte) à la vente d'actifs	2	-	-	-	1	3
Autres produits (charges) hors exploitation	2	(1)	-	-	2	3
Intérêts minoritaires	(4)	-	-	-	(11)	(15)
Gain de change	13	-	-	-	-	13
Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices	29	-	-	-	(16)	13
Résultats sectoriels/bénéfice (perte)	(126) \$	39 \$	33 \$	(23) \$	195 \$	118 \$

Information d'ordre géographique

	Trimestres terminés les	
	31 mars 2007	31 mars 2006
Produits passages		
Lignes canadiennes	854 \$	786 \$
Lignes transfrontalières	492	474
Lignes transatlantiques	361	339
Lignes transpacifiques	213	198
Autres	232	224
	2 152 \$	2 021 \$
Produits fret		
Lignes canadiennes	25 \$	28 \$
Lignes transfrontalières	7	8
Lignes transatlantiques	57	55
Lignes transpacifiques	40	49
Autres	11	11
	140 \$	151 \$

Les produits passages et fret sont fonction des produits tirés des vols ayant leurs points de départ ou de destination dans un pays ou une région spécifique. Les lignes transatlantiques concernent les vols ayant leurs points de départ ou de destination principalement en Europe. Les lignes transpacifiques concernent les vols ayant leurs points de départ ou de destination principalement en Asie.

Les autres produits proviennent principalement de clients situés au Canada.

Information sur les actifs sectoriels

	31 mars 2007*				
	Services Air Canada	Jazz	ACTS	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 044 \$	132 \$	2 \$	175 \$	1 353 \$
Placements à court terme	925	-	-	152	1 077
	1 969 \$	132 \$	2 \$	327 \$	2 430 \$
Actif total	11 021 \$	492 \$	1 013 \$	(593) \$	11 933 \$

*Depuis le 14 mars 2007, ACE ne consolide plus les résultats et la situation financière d'Aéroplan SEC (note 1).

	31 décembre 2006					
	Services Air Canada	Aéroplan	Jazz	ACTS	ENSE	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 312 \$	167 \$	135 \$	-	240 \$	1 854 \$
Placements à court terme	798	453	-	-	73	1 324
	2 110 \$	620 \$	135 \$	-	313 \$	3 178 \$
Actif total	11 388 \$	824 \$	483 \$	989 \$	(243) \$	13 441 \$

La quasi-totalité des immobilisations corporelles de la Société est liée à des activités exercées au Canada.

L'actif total des ENSE s'entend déduction faite des éliminations intersociétés entre chacun des secteurs et ACE.

Composition des secteurs

La Société exerce ses activités selon les quatre secteurs isolables suivants : Services Air Canada, Aéroplan, Jazz et ACTS. Le secteur des Services Air Canada réunit les entités relevant auparavant du secteur des Services de transport, si ce n'est des activités d'ACE et de certains ajustements de consolidation qui sont maintenant inclus dans le secteur des ENSE.

Les ENSE comprennent les activités non sectorielles et les activités de financement et d'investissement d'ACE. Les ENSE regroupent aussi certains ajustements de consolidation liés aux différences qui peuvent exister entre divers secteurs d'exploitation sur le plan de la constatation des produits. En l'occurrence, ces ajustements de consolidation ont trait au moment et à la façon dont sont constatés les produits liés aux échanges de milles Aéroplan, ainsi qu'au moment où sont constatés les produits tirés des services de maintenance assurés par ACTS (à l'achèvement des contrats de services d'entretien moteurs ou de maintenance des composants) par rapport au moment où Air Canada et Jazz les passent en charges, c'est-à-dire une fois que les travaux sont terminés. Les ENSE constatent aussi les intérêts minoritaires relatifs aux placements d'ACE dans Aéroplan et Jazz. Le 14 mars 2007, tel qu'il est décrit à la note 2, la Société a cessé de consolider Aéroplan, et le bénéfice lié aux placements d'ACE dans Aéroplan pendant le premier trimestre de 2007 est constaté dans les ENSE. Les impôts sur les bénéfices futurs sont constatés à même les entités imposables qui s'appliquent et ne sont pas attribués aux entités non imposables.

Les ajustements de consolidation liés à Aéroplan constatés au sein des ENSE pour la période pendant laquelle Aéroplan est consolidée visent surtout à corriger les écarts entre le moment où Aéroplan constate ses produits, c'est-à-dire au moment où des milles sont échangés contre une prime-voyage, et le moment prescrit par la méthode comptable de constatation des produits sur une base consolidée, à savoir lorsque le transport faisant l'objet de la prime est assuré. En outre, Aéroplan constate les produits qu'elle tire de l'échange de milles dans les autres produits, tandis que, dans ses états financiers consolidés, ACE constate dans les produits passages les produits qu'elle tire des milles échangés contre des places dans des vols d'Air Canada et de Jazz. Cela donne lieu à l'élimination de certains montants inscrits au titre des autres produits Aéroplan au sein des ENSE, étant donné que, sur une base consolidée, les milles Aéroplan échangés contre des places sur des vols d'Air Canada et de Jazz sont constatés dans les produits passages. Il y a également lieu de faire, au sein des ENSE, un ajustement au titre des produits passages. Dans les informations sectorielles concernant Aéroplan, le coût constaté par Aéroplan relativement à l'achat de primes est constaté dans les autres charges d'exploitation.

L'information financière sectorielle est présentée conformément aux modes de production d'information à partir desquels l'entreprise prend ses décisions d'exploitation. Les différents secteurs négocient les uns avec les autres comme s'ils étaient des non-apparentés.

Cession de biens

Au cours du premier trimestre de 2007, Air Canada a vendu un de ses actifs immobiliers, d'une valeur comptable de 37 \$ pour un produit de 42 \$. Le gain de 5 \$ réalisé à la vente (4 \$ déduction faite des impôts) a été constaté au premier trimestre de 2007.

11. ACQUISITION D'AEROMAN

Le 13 février 2007, ACTS SEC, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, a acquis une participation de 80 % dans Aeromantenimiento, S.A. (« Aeroman »), division de Grupo TACA Holdings Limited (« Grupo TACA ») d'El Salvador responsable de la maintenance d'appareils. La contrepartie totale de cette acquisition comprenait des espèces ainsi qu'un droit d'acquérir une participation en capital dans ACTS SEC.

Le montant en espèces de 45 \$ US, constitué de 50 \$ (43 \$ US) en espèces à la clôture de la transaction et d'au plus 2 \$ (2 \$ US) en paiements jalonnés, est financé par ACTS SEC grâce aux liquidités d'ACE.

Une action rachetable sans droit de vote de catégorie A dans une filiale en propriété exclusive d'ACTS SEC (« action échangeable ») a été émise à Grupo TACA. Les droits rattachés à l'action échangeable confèrent à Grupo TACA, à la conclusion d'une opération de monétisation relative à ACTS SEC, le pouvoir d'échanger l'action contre un nombre variable d'actions d'ACTS SEC ou une participation dans ACTS SEC. La juste valeur estimative de cette obligation d'échange constitue un passif. Le pourcentage de participation en capital dans ACTS SEC que peut acquérir Grupo TACA sera confirmé au moment de la monétisation d'ACTS SEC; on s'attend à ce qu'elle représente moins de 7 % de la participation totale en capital dans ACTS SEC au moment de la monétisation. Avant la monétisation d'ACTS SEC, Grupo TACA peut faire valoir, auprès d'ACE, son droit d'acquisition à rabais de capitaux propres dans ACTS SEC (de 40,4 \$ US jusqu'à un plafond de 50,5 \$ US) sur une période de 12 mois ou à la date de la monétisation si elle a lieu précédemment. Après la monétisation d'ACTS SEC, Grupo TACA peut faire valoir, auprès d'ACE, son droit de participation dans ACTS SEC (ou dans la société issue du regroupement par suite de la monétisation) selon un montant de 50,5 M\$ US (sur une période de 12 mois à compter de la date de la monétisation), à condition d'avoir exercé son action échangeable au préalable.

En plus de cette acquisition, ACTS SEC et sa filiale en propriété exclusive ont conclu une convention entre porteurs de titres avec Grupo TACA. En vertu de cette convention, Grupo TACA détient une option de vente à la faveur d'ACTS SEC pour les 20 % restants des intérêts minoritaires dans Aeroman. Cette option peut être exercée après le 13 février 2009 à l'égard d'une tranche allant jusqu'à la moitié des intérêts, la totalité ou une partie des intérêts restants pouvant être cédés après le 13 février 2012. Les délais mentionnés ci-dessus peuvent être prolongés de un an dans certaines conditions. Le prix d'exercice de chaque option est fondé sur une formule conçue pour donner le plus élevé de ce qui suit : i) la juste valeur marchande des intérêts minoritaires au moment où l'option est exercée, établie par un évaluateur tiers; ii) 19 \$ US jusqu'au 13 février 2013; iii) une somme obtenue selon une formule, liée à la juste valeur d'ACTS SEC.

Une fois que l'option de vente sur les 20 % d'actions que détient Grupo TACA aura été exercée, ACTS SEC aura acquis la totalité d'Aeroman et constaté un passif à l'égard des 20 % d'intérêts minoritaires restants. Après l'acquisition, le bénéfice consolidé comprendra la totalité du bénéfice d'Aeroman. De plus, le passif lié à l'option de vente est variable, car sa valeur est fondée sur la juste valeur estimative des capitaux propres sous-jacents et, par conséquent, toute variation de la juste valeur sera inscrite au bénéfice.

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition, et les activités de l'entité acquise sont consolidées à la date d'acquisition. Les actifs nets acquis et la totalité des justes valeurs de la contrepartie donnée s'établissent comme suit :

Actifs	
Fonds de roulement et éléments hors caisse	6 \$
Immobilisations corporelles	16
Actifs incorporels	63
Écart d'acquisition	57
	142
Passifs pris en charge	
	-
Actifs nets	142 \$
Contrepartie donnée	
Espèces à la clôture	50 \$
Passifs financiers :	
Action échangeable sans droit de vote de catégorie A d'une filiale en propriété exclusive (50,5 \$ US)	58
Autre contrepartie en espèces	2
Coûts de transaction	4
	114
	28
20 % des intérêts minoritaires assujettis à une option de vente	142 \$

Des actifs incorporels acquis, un montant de 52 \$ est amortissable alors qu'une somme de 11 \$ est non amortissable. Des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition acquis, aucune somme ne devrait être assujettie à des déductions d'impôts puisque Aeroman est exemptée de toute forme d'impôt en vertu de l'Industrial and Commercial Free Zone Law instaurée par le ministère de l'Économie d'El-Salvador (entente n° 284 publiée dans le journal officiel n° 144, en date du 19 août 1999). La répartition finale du prix d'achat sera fonction de certaines évaluations en cours, lesquelles pourraient modifier les valeurs attribuées ainsi que l'écart d'acquisition.

12. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**Engagements de Boeing**

Le 23 avril 2007, Air Canada a modifié les ententes conclues avec Boeing afin d'annuler les commandes visant deux appareils 777 de Boeing dont la livraison était prévue en 2009. En outre, Air Canada a augmenté de 23 ses commandes d'appareils 787 de Boeing, ce qui porte les commandes totales fermes à 37 appareils 787 de Boeing. Par suite de la modification apportée aux ententes, Air Canada dispose d'options d'achat sur 23 appareils 787 de Boeing. On prévoit que les appareils 787 de Boeing qu'Air Canada a commandés devraient être livrés d'ici 2014.

Les modifications apportées aux ententes conclues ont permis à Air Canada de recevoir de Boeing des engagements de financement supplémentaires à l'égard de sept appareils 787 de Boeing additionnels (pour un total de 21 appareils 787 de Boeing), selon les mêmes conditions qui ont été énoncées à la note 15, *Engagements*, des états financiers consolidés. Si Air Canada n'utilise aucun des engagements de financement pour les appareils 777 de Boeing, le nombre d'appareils visés par les engagements de financement pour les appareils 787 de Boeing passera à 31. De ce nombre, 28 appareils seront assujettis à des conditions révisées de façon à couvrir 80 % du prix de livraison des appareils, à réduire l'échéance à 12 ans et à échelonner les remboursements linéaires du capital sur la durée du financement.

Selon les cours du change au 31 mars 2007, les répercussions sur chaque exercice relativement aux dépenses en immobilisations annoncées et engagées sont les suivantes :

Variation des engagements liés aux immobilisations	CA
Augmentation (diminution)	
Exercice se terminant le 31 décembre 2007	30 \$
Exercice se terminant le 31 décembre 2008	(10)
Exercice se terminant le 31 décembre 2009	(317)
Exercice se terminant le 31 décembre 2010	78
Exercice se terminant le 31 décembre 2011	285
Par la suite	3 052
	3 118 \$

Les prix définitifs de livraison des appareils comprennent entre autres les augmentations estimatives et les intérêts reportés sur le paiement à la livraison calculés selon le LIBOR en dollars américains à 90 jours au 31 mars 2007.

Financement des appareils 777 de Boeing

Le 19 avril 2007, Air Canada a reçu un engagement à l'égard d'une garantie d'emprunt de l'Export-Import Bank des États-Unis pour les sept premiers appareils 777 de Boeing devant être livrés en 2007, dont les deux appareils livrés en mars et avril 2007. Les cinq autres appareils 777 de Boeing visés par cette garantie seront livrés plus tard en 2007. La garantie, sous réserve de la présentation de documents et de dispositions précises, couvrira 80 % du prix de livraison des appareils sur une durée de 12 ans à un taux d'intérêt d'environ 5,35 %, établi en fonction des taux d'intérêt au 31 mars 2007.